

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2024
--

Le mardi 19 mars deux mille vingt-quatre, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le lundi 25 mars deux mille vingt-quatre à 20h30. Le lundi 25 mars deux mille vingt-quatre à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Carolus Coralie, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Dugleux Geneviève, Girard Éric, Herbreteau Jean Loïc, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Michaud Jacky, Morel Didier, Sèvre Alain, Sinault Christophe, Vadier-Chauvineau Karine, Vaillant Claudine.

Absents représentés : Madame, Messieurs : Braconnier-Gatard Anne (*Vadier-Chauvineau Karine*), Durand Jean-Louis (*Chaintré Christian*), Estrade Laurent (*Deroo Charles*).

Monsieur Didier Morel est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire indique qu'il a procédé par arrêter au retrait de la délégation de Conseiller Délégué à Monsieur Jean-Loic Herbreteau et qu'il a nommé par arrêter Monsieur Christophe Sinault, Conseiller Délégué à la gestion et à l'entretien des chemins ruraux et du Massif Forestier du Grand Parc ceci à compter du 1^{er} mars 2024.

Monsieur Jean-Loic Herbreteau indique que suite à des soucis de santé et à une création d'entreprise il a préféré demander à Monsieur le Maire de se mettre quelque peu en retrait.

Monsieur le Maire indique qu'il attribuera prochainement les missions que Jean-Loic Herbreteau assumait à plusieurs adjoints au maire et conseillers municipaux.

Monsieur le Maire conclut en remerciant Monsieur Jean-Loic Herbreteau de son action dans le cadre du dossier de l'attractivité économique.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

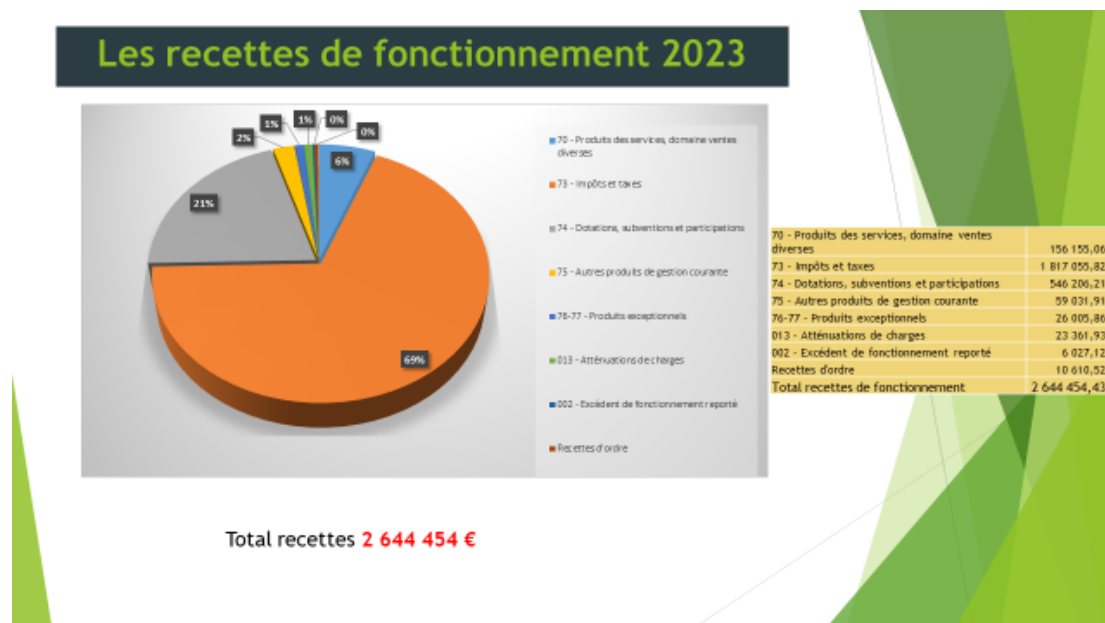
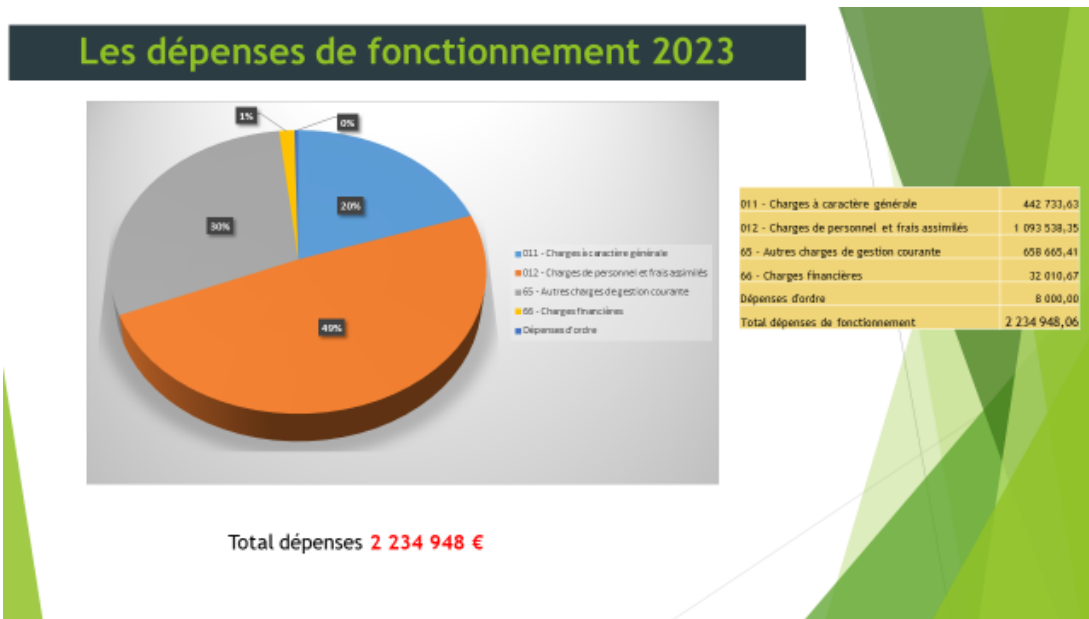
- 1) Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024.
- 2) Examen et vote des Comptes Administratifs 2023
 - Budget principal Commune
 - Budget annexe Lotissement de La Plaine
- 3) Examen et vote des Comptes de gestion 2023
 - Budget principal Commune
 - Budget annexe Lotissement de La Plaine
- 4) Affectation des résultats 2023
 - Budget principal Commune
 - Budget annexe Lotissement de La Plaine
- 5) Vote des taux des taxes locales pour l'année 2024
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
 - Taxe d'habitation (résidences secondaires)
- 6) Examen et vote Budget Primitif 2024
 - Budget principal Commune
 - Budget annexe Lotissement de La Plaine
- 7) Demande d'acquisition de l'immeuble cadastré AK-0220 sis au 11 rue Galice
- 8) Réparation toiture de la buvette du stade Jacques Papineau (sinistre tempête du 4 novembre 2023), devis de l'entreprise Pelletier domiciliée à Rom (79)
- 9) Désamiantage des faux plafonds bâti commercial Place du 11 novembre, devis de l'entreprise Pelletier domiciliée à Rom (79)
- 10) Remplacement de la porte du commerce multiservices Place Isabelle d'Angoulême suite à sinistre (cambriolage) du 28 février 2024, devis de l'entreprise Patrick Pichelin domicilié à Lusignan.
- 11) Étude de faisabilité d'installation d'un lieu de convivialité au 1-3 rue Babinet (immeubles propriétés communales).
 - Lettre d'engagement de l'Agence des territoires de la Vienne
- 12) Acquisition d'un lot de jeux de plein air, proposition de l'entreprise Kaso domiciliée à Lusignan

- 13) Programme de recalibrage des chemins ruraux (61 kilomètres), présentation du devis de l'entreprise Jonathan Thébault, domiciliée à Marçay (86).
- 14) Remplacement de poteaux d'incendie programme 2024
- 15) Questions diverses.

Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024.

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024 fait part qu'aucune remarque ne lui a été transmis.
En l'absence d'autre remarque et de question le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire rappelle la dernière Commission Générale du 14 mars qui a permis de travailler les budgets de la commune et du lotissement de La Plaine.
Il présente le document suivant :



Le résultat de clôture 2023

► Total recettes **2 644 454 €**

► Total dépenses **2 234 948 €**

Soit un résultat de clôture 2023 de **409 506 €**
Dont versement de la commune au budget lotissement La Plaine de 15 000,00 €

Investissements 2023

Libellé	Dépenses TTC	Recettes	Observations
001 Déficit d'investissement reporté	48 209,16 €		
1641 Emprunts et dettes assimilés	261 183,89 €		Remboursement capital dette 2023
165 Dépôts et cautionnements versés	500,00 €		Caution départ Brunaud
10 FCTVA 2022 + Taxe d'aménagement		60 432,83 €	
10 Excédent fonct capitalisé (cpté 1068)		360 000,00 €	Dotations, fonds divers et réserves
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €		
204 Subventions d'équipement versées (OPAH-RU)	0,00 €		
21 Immobilisations corporelles	110 460,37 €		
21.11 Acquisition terrain la Georginière	1 197,09 €		
21.16 Cimetières	12 632,66 €		Portail ancien cimetière
21.32 Immeuble de rapport	3 350,32 €		Camping : fenêtre salle accueil et fenêtre bloc sanitaire
21.38 Autres constructions	32 891,47 €		Travaux réalisés : Chauffage 2, rue Enjambes (20 067 €) // acquisition et installation chalets Halles
21.568 Défense incendie	8 729,60 €		Remplacement 4 poteaux incendie
21.571 Matériel roulant	16 945,95 €		Acquisition Peugeot Partner
21.58 Matériel outillage	2 514,53 €		Achat d'une tondeuse et d'un compresseur
21.82 Matériel de transport	8 667,46 €		Grosse réparation sur camion IVECO
21.83 Matériel de bureau et informatique	9 047,71 €	4 542,16 €	Matériel poste handicap + ordinateur camping // Subvention FDPH
021 Divers	14 483,47 €		Destructeur papier / Pluie salle CM / Auto laveuse divers salles / réparation city stade...
016 emprunts et dettes assimilés		90 000,00 €	Emprunt 2023
Total dépenses et recettes Hors opérations	420 353,42 €	504 974,99 €	
0061 Eglise (diagnostic + décors peints)	31 670,40 €	21 086,00 €	Drac + Département Acti/4
0063 Travaux sur bâtiments communaux T3	23 771,41 €	17 664,00 €	Toiture accueil camping + toiture bibliothèque // acompte subventions versée
0065 Plateforme aquatique	10 692,00 €		
0066 Création d'une médiathèque	8 422,45 €		Division cadastrale - architecte
0069 Aménagement jardin médiéval	54 712,13 €	9 054,60 €	
0070 Résorption d'une fiche commerciale	30 000,00 €		Acquisition usufuit parcelle AI 285 bâtiment place du 11 novembre
Total dépenses et recettes Opérations	159 268,39 €	47 804,60 €	
Dépenses d'ordre : Travaux en régle	10 610,52 €		
Recette d'ordre (192 // 2136)		8 000,00 €	
Total	590 232,33 €	560 779,59 €	
Résultat 2023 (à reporter sur budget 2024)	-29 452,74 €		

Compte Administratif 2023 Vue d'ensemble de l'investissement P.10-24

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
001 - Déficit d'investissement reporté			28 765,09	28 765,09	48 209,16	48 209,16
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 600,00	9 575,84				
16 - Emprunts et dettes assimilés	281 500,00	290 465,22	269 000,00	287 642,31	263 000,00	261 683,89
20 - Immobilisations incorporelles	5 579,00	3 613,02	6 500,00	2 408,68	6 000,00	6 000,00
204 - Subventions d'équipement versées			4 800,00		6 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	194 597,38	100 110,17	216 527,72	79 779,07	266 687,84	110 460,37
Total dépenses réelles hors opérations	501 276,38	403 764,25	545 592,81	398 595,15	589 897,00	420 353,42
0034 - Nouveau cimetière	10 000,00		1 200,00		12 000,00	
0061 - Restauration de l'église	60 000,00		163 546,00	101 509,20	121 500,00	31 670,40
0063 - Travaux sur bâtiments communaux T3	68 000,00	64 480,17	45 057,00	23 055,03	140 000,00	23 771,41
0064 - Acquisition 3 Mobile-homes	63 000,00	53 126,24				
0065 - Installation d'un toboggan aquatique	74 135,00	1 440,00	84 935,00	1 560,00	11 340,00	10 692,00
0066 - Création d'une médiathèque	4 836,00		50 000,00	13 236,00	36 764,00	8 422,45
0067 - Travaux intérieur Espace 5			72 000,00	71 316,00		
0068 - Aménagement du camping municipal			23 800,00	20 927,05		
0069 - Aménagement du jardin médiéval			51 000,00		61 000,00	54 712,13
0070 - Résorption d'une fiche commerciale					352 500,00	30 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	277 971,00	119 026,41	491 538,00	231 603,28	733 104,00	159 268,39
Total dépenses d'ordre	40 111,00	28 581,95	20 000,00	12 081,24	20 000,00	10 610,52
Total dépenses d'investissement	819 358,38	551 371,71	1 057 130,81	642 279,67	1 345 001,00	590 232,33

Budget annexe Lotissement (P.25-29)

- ▶ Détail de la section de fonctionnement
- ▶ Détail de la section d'investissement

- ▶ Mise en œuvre de la résorption du déficit sur 10 ans de 2021 à 2030
(soit 15 000 € en 2023)

LOTISSEMENT

Compte Administratif 2023 Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
DEPENSES						
DE FONCTIONNEMENT						
002 - Déficit de fonctionnement reporté	157 367,43	157 367,43	142 367,43	142 367,43	127 367,43	127 367,43
Total dépenses réelles	157 367,43	157 367,43	142 367,43	142 367,43	127 367,43	127 367,43
Total dépenses d'ordre	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
Total dépenses de fonctionnement	261 062,55	261 062,55	246 062,55	246 062,55	231 062,55	231 062,55
RECETTES						
DE FONCTIONNEMENT						
70 - Produits des services, domaine ventes	23 017,19		23 017,19		23 017,19	
75 - Autres produits de gestion courante						15 000,00
77 - Produits exceptionnels	134 350,24	15 000,00	119 350,24	15 000,00	104 350,24	15 000,00
Total recettes réelles	157 367,43	15 000,00	142 367,43	15 000,00	127 367,43	15 000,00
Total recettes d'ordre	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
Total recettes de fonctionnement	261 062,55	118 695,12	246 062,55	118 695,12	231 062,55	118 695,12
SOLDE DE FONCTIONNEMENT						
Solde de fonctionnement		-142 367,43	0,00	-127 367,43	0,00	-112 367,43

LOTISSEMENT

Compte Administratif 2023 Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Total dépenses d'ordre	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
Total dépenses d'investissement	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Total recettes d'ordre	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
Total recettes d'investissement	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12	103 695,12
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Année 2021		Année 2022		Année 2023	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Solde d'investissement						

Évolution de l'épargne nette 2020 -2023

Rappel 2020

• Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté :	2 329 k€ - 170 k€ = 2 159 k€
• Dépenses réelles de fonctionnement :	2 104 k€
• Épargne Brute (2 159 k€ - 2 104 k€) :	55 k€
• Épargne Nette (- remboursement capital de la dette) :	55 k€ - 256 k€ = - 201 k€

Rappel 2021

▶ Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté :	2 425 k€ - 142 k€ = 2 283 k€
▶ Dépenses réelles de fonctionnement :	= 2 030 k€
▶ Épargne Brute (2 283 k€ - 2 030 k€) :	= 253 k€
▶ Épargne Nette (- remboursement capital de la dette) :	253 k€ - 290 k€ = - 37 k€

Rappel 2022

• Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté :	2 554 k€ - 80 k€ = 2 474 k€
• Dépenses réelles de fonctionnement :	= 2 200 k€
• Épargne Brute (2 474 k€ - 2 200 k€) :	= 274 k€
• Épargne Nette (- remboursement capital de la dette) :	274 k€ - 287 k€ = - 13 k€

Calcul de l'épargne nette 2023

- Recettes réelles de fonctionnement - Excédent reporté : 2 633 844 € - 6 027 € = 2 627 817 €
- Dépenses réelles de fonctionnement : - 2 226 948 €
- **Épargne Brute** (2 627 817 € - 2 226 948 €) : = **400 869 €**
- **Épargne Nette** (- remboursement capital dette) : 400 869 € - 261 184 € = **+ 139 685 €**

État de l'endettement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	1 764 400,02	256 136,93	38 709,01	294 845,94	1 858 263,04
2021	1 858 263,04	290 466,22	34 792,59	325 257,81	1 707 797,79
2022	1 707 797,79	267 362,31	29 608,27	316 970,58	1 520 435,43
2023	1 520 435,43	261 243,11	30 431,01	291 674,12	1 339 192,30
2024	1 339 192,30	257 286,13	31 349,51	288 635,64	1 081 906,16
2025	1 081 906,16	238 027,17	20 365,41	258 392,58	843 878,97
2026	843 878,97	144 596,91	15 950,03	160 546,94	699 282,04
2027	699 282,04	133 839,02	12 234,16	146 073,18	565 443,07

Capacité de désendettement 2020 : 1 858 263,04 / 55 000 = 33,79 ans

Capacité de désendettement 2021 : 1 707 797,79 / 253 000 = 6,75 ans

Capacité de désendettement 2022 : 1 520 435,43 / 274 000 = 5,55 ans

Capacité de désendettement 2023 : 1 339 192,30 / 400 869 = 3,34 ans

Les principaux ratios financiers 2015 - 2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Épargne brute	400 333	297 612	197 173	137 146	134 612	54 904	253 000	274 000	400 869
Épargne nette	37 941	-35 673	-116 148	-110 033	-143 208	-201 233	-37 000	-13 000	139 685
Capacité de désendettement (années)	7,0	9,0	13,0	13,4	13,1	33,8	6,8	5,5	3,3
Taux d'épargne brute	17,9%	13,3%	8,2%	5,9%	5,9%	2,5%	11,0%	11,0%	15%
Variation annuelle du fonds de roulement	215 659	-117 860	231 327	-1 257	-95 804	133 285	45 882	314 517	380 055
Fonds de roulement à fin d'année (euros)	168 306	50 446	281 773	280 516	184 584	317 869	363 751	610 872	697 873
Trésorerie à fin d'année (euros)	-151 555	-206 785	-20 887	74 918	-83 285	130 501	191 384	453 505	555 000
Trésorerie à fin d'année (nombre de jours)	-22	-26	-3	10	-11	17	27	58	72

Examen et vote du Compte Administratif 2023 Commune de Lusignan

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour l'examen et le vote du compte administratif de l'exercice 2023 à Madame Geneviève Dugleux, doyenne de l'assemblée.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement			
Dépenses	Prévues		1 345 001.00
	Réalisées		590 232.33
	Reste à réaliser		317 000.00
Recettes	Prévues		1 345 001.00
	Réalisées		560 779.59
	Reste à réaliser		308 376.00
Fonctionnement			
Dépenses	Prévues		2 753 691.73
	Réalisées		2 234 948.06
Recettes	Prévues		2 753 691.73
	Réalisées		2 644 454.43
Résultat de clôture de l'exercice :			
Investissement :			
Résultat exercice 2023		-	29 452.74
Fonctionnement :			
Résultat de l'exercice 2023		+	409 506.37
Résultats global au 31.12.2023		+	380 053.63

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif « budget principal commune de Lusignan » de l'exercice 2023 à main levée.

Examen et vote du Compte Administratif 2023 Service Lotissement Lusignan

Monsieur le Maire transmet la présidence de la séance pour le vote du compte administratif à Madame Geneviève Dugleux, doyenne de l'assemblée.

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 à main levée et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévues	103 695.12
	Réalisées	103 695.12
	Recettes	103 695.12
	Réalisées	103 695.12
Fonctionnement		
Dépenses	Prévues	231 062.55
	Réalisées	231 062.55
	Recettes	231 062.55
	Réalisées	118 695.12

Résultat de clôture de l'exercice cumulés au 31.12.2023

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	- 112 367.43

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Administratif de l'exercice 2023 du « Service Lotissement Lusignan » à main levée.

Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2023 Budget principal Commune de Lusignan

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du « budget principal Commune de Lusignan », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2023 Service Lotissement Lusignan.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du budget « Service Lotissement Lusignan », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Nos arbitrages pour la construction du budget 2024

La question de l'affectation des résultats 2023 :

Rappel du résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement : **409 506,37 €**

- Pour 2024 la section d'investissement inscrit un déficit de **29 452,74 €**, à ce déficit il faut faire face également au remboursement de la dette de **257 286,13 €** soit un total de **286 738,87 €**.

Il est proposé d'inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé) **la somme de 405 000 €** qui permet de couvrir la dette, le déficit et de laisser une capacité de financement supplémentaire de nos investissements pour un montant de **118 261,13 €**

- Du résultat de la section de fonctionnement il est proposé d'inscrire **la somme de 4 506,37 €** au compte 002 en recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté).

(Prendre délibération affectation des résultats) (p.33 commune) et (p.37 Lotissement)

L'exécution Budgétaire 2023 sur base de la prospective financière

- La réalisation du budget de l'exercice 2023 était la 4^{ème} année d'exécution et la 3^{ème} année de construction budgétaire qui permet sur la base d'un audit de la situation financière de la commune de montrer que l'objectif de redresser les finances est atteint avec le retour d'une épargne nette positive à hauteur de 139 685 €.
- La dégradation des résultats de la section de fonctionnement années après années, nous a obligé à augmenter le taux de fiscalité de la Taxe sur le Foncier Bâti + 10% en 2021 et + 4% en 2022. En 2023 nous avons pu rester à taux constant pour assurer un retour à l'équilibre financier. Nous maintenons un suivi rigoureux de chaque instant sur l'ensemble des dépenses.
- La diminution des annuités de remboursement de la dette se poursuit :
 - Exercice 2022 : Remboursement du capital de la dette : 287 642 € - Intérêts de la dette : 29 608 €
 - Exercice 2023 : Remboursement du capital de la dette : 261 243 € - Intérêts de la dette : 30 490 €
 - Exercice 2024 : Remboursement du capital de la dette : 257 286 € - Intérêts de la dette : 31 349 €
- Nous poursuivons l'objectif de remettre la section d'investissement à niveau afin d'assurer une meilleure cadence d'investissement pour les exercices à venir. Rappel : 2021 : 225 000 €, 2022 : 326 000 € 2023 : 300 000 €
- Ces équilibres sont fragiles et précaires et nous devons soutenir l'action mis en œuvre pour ce cinquième exercice budgétaire de la mandature 2020-2026.

Affectation des résultats 2023 budget principal Commune de Lusignan

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 ce jour le lundi 25 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	403 479.25
- Un excédent reporté de :	6 027.12
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	409 506.37
- Un déficit d'investissement de :	- 29 452.74
- Un déficit des restes à réalisés de :	- 8 624.00
- Soit un besoin de financement de :	38 076.74

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	409 506.37
Affectation complémentaire en réserve (cpte1068)	405 000.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	4 506.37
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	29 452.74

Affectation des résultats 2023 budget Service Lotissement Lusignan.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 ce jour le lundi 25 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement cumulé de	112 367.43
- Un résultat d'investissement de :	0.00
- Un déficit des restes à réalisés de :	0.00
- Soit un besoin de financement de :	0.00

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Déficit	112 367.43
Inscription au compte 002 (dépende de fonctionnement) :	112 367.43
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	0.00

Fiscalité

Rappel de l'évolution des bases et des taux de fiscalité de 2011 à 2023

	Bases 2011	Bases 2012	Bases 2013	Bases 2014	Bases 2015	Bases 2016	Bases 2017
Taxe d'Habitation	2 485 220	2 575 259	2 682 402	2 765 919	2 892 624	2 794 150	2 786 600
Taxe Foncier Bâti	1 832 388	1 907 051	1 992 374	2 043 798	2 146 790	2 198 480	2 218 968
Taxe Foncier Non Bâti	111 107	113 160	115 050	115 939	117 827	118 942	119 395
Total	4 428 715	4 595 470	4 789 826	4 925 656	5 157 241	5 111 572	5 124 963
Taux	+ 1.50%	+ 1%	+ 0.50%	+ 0.50%	+ 0.50%	0	0

	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Bases 2023	Bases 2024* prévision +3.9%
Taxe d'Habitation	2 871 315	2 982 513	3 027 066	166 247	154 896	226 903	237 630
Taxe Foncier Bâti	2 268 530	2 365 688	2 423 136	2 373 251	2 497 296	2 649 951	2 753 299
Taxe Foncier Non Bâti	120 890	123 490	125 082	125 488	129 565	138 720	144 130
Total	5 260 735	5 471 691	5 575 286	2 664 986	2 781 759	3 017 574	3 135 259
Taux	0	0	0	+ 10%	+ 4%	0	?

Fiscalité 2024

Augmentation des bases annoncée pour 2024 + 3,9%

Total fiscalité 2020 : 1 152 991,00 €	budget ancienne équipe.
Total fiscalité 2021 : 1 275 682,00 €	122 691€ + 10 % F. Bati
Total fiscalité 2022 : 1 383 529,00 €	107 887 € + 4 % F. Bati
Total fiscalité 2023 : 1 480 927,00 €	97 398 € + 0%
Total fiscalité 2024 : 1 539 813,00 €	+ 59 900 € (prévisionnel)

Produit supplémentaire 2024 + 59 900 € (Taux constant)

Sur trois exercices la recette supplémentaire totale constatée en section de fonctionnement s'élève à **386 822 €**

Principales estimations des modifications budgétaires de l'exercice 2024 au regard de l'exercice 2023

	Baisse de recettes	Augmentations des dépenses	
Fonds de concours Grand Poitiers	24 000 €		Rappel : 47 000 € en 2022, 24 000 € en 2023, sortie du dispositif en 2024
Fonds départemental des droits de mutation	14 000 €		Baisse annoncée de 25% (cpte : 73224)
Revalorisation de 3% de la participation au SIVOS		16 000 €	
Revalorisation des charges diverses		15 000 €	Électricité, réseau de chaleur, gaz, carburant et combustible, eau (Chapitre 011).
Estimation de la revalorisation des salaires		31 000 €	
Intérêts de la dette		6 000 €	
Total	38 000 €	68 000 €	

Différence estimée sur l'exercice 2024 : 106 000 €

Simulation 2024 taux + 3 %

Libellés	Bases prévisionnelles 2024 + 3.9%	Variation des bases / 2023	Taux appliqués + 3%	Variation des taux / 2023	Produit
Taxe Foncier bâti notifié 2023	2 649 951	1.069	44.29 %	0.00%	1 172 565 €
Taxe Foncier bâti estimé 2024	2 753 299	1.039	45.62 %	3.00%	1 256 055 €
Prévisionnel 2024 (notifié)	2 758 000	1.041	45.62 %	3.00%	1 258 200 €
Taxe foncier non bâti 2023	138 720	1.071	50.57 %	0.00 %	70 151 €
Taxe foncier non bâti estimé 2024	144 130	1.039	52.09 %	3.00 %	75 077 €
Prévisionnel 2024 (notifié)	144 000	1.039	52.09 %	3.00 %	75 010 €
Taxe habitation notifié 2023	228 903	1.071	16.71 %	0.00 %	38 250 €
Taxe habitation estimé 2024	237 830	1.039	17.21 %	3.00 %	40 931 €
Prévisionnel 2024 (notifié)	189 600	0.83	17.21 %	3.00 %	32 630 €
Total fiscalité directe 2023					1 280 966 €
Prévisionnel 2024 estimé					1 372 063 €
Prévisionnel 2024 (notifié)					1 365 840 €
Allocations compensatrices 2023					58 104 €
Prévisionnel 2024 (estimé)					60 370 €
Prévisionnel 2024 (notifié)					62 961 €
Coefficient correcteur					141 847 €
Prévisionnel 2024 (estimé)					147 379 €
Prévisionnel 2024 (notifié)					147 008 €
TOTAL général fiscalité					1 480 917 €
Prévisionnel 2024 (estimé)					1 579 812 €
Prévisionnel 2024 (notifié)					1 575 809 €
					+ 94 891 €

Vote des taux des taxes locales pour l'exercice 2024 Commune de Lusignan.

Monsieur le Maire après avoir présenté la prospective financière de la commune et les besoins de financement nécessaires, propose d'augmenter les taux des trois taxes de 3%.

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties est porté à : 45.62%

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties est porté à : 52.09%

Le taux de Taxe d'Habitation (résidences secondaires) est porté à : 17.21 %

Le produit attendu est donc défini comme suit :

Libellés	Bases prévisionnelles	Variation des bases / 2023	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation des taux / 2023	Produit voté par l'assemblée délibérante
Taxe Foncière (bâti)	2 758 000	1.041	45.62 %	3.00%	1 258 200 €
Taxe foncière (non bâti)	144 000	1.039	52.09 %	3.00 %	75 010 €

Taxe habitation	189 600	0.83	17.21 %	3.00 %	32 630 €
Total fiscalité directe					1 365 840 €
Allocations compensatrices					62 961 €
Coefficient correcteur					147 008 €
TOTAL général fiscalité					1 575 809 €

Monsieur CHAINTRÉ indique qu'il a procédé à une étude sur la fiscalité de la commune, il est important de savoir que la commune fait partie des communes où la taxe sur le foncier bâti est la plus élevée du département, plus de 10 points au-dessus de la moyenne du département. Dans le département seules deux communes sont au-dessus.

Nous sommes à Lusignan à 45,62%. La plupart des communes, Rouillé par exemple est à 38,07%, Nouaillé Maupertuis, Fontaine le Comte 35.5 %, Dissay, commune semblable à Lusignan 37,8%, Civray 36.7 %, Saint Georges les Baillargeaux 39.3 % ou encore Vivonne 35.7 % ; notre taux de fiscalité est déjà très très élevé, nous comprenons les politiques d'investissements des équipes précédentes avec de très gros projets dans les quinze vingt années précédentes. L'année du COVID a été catastrophique pour les recettes.

L'état décide d'augmenter les bases de 3,9% pour 2024, remettre en plus 3% ce n'est pas concevable pour l'équipe d'opposition. Il faut se mettre à la place des citoyens Mélusins, beaucoup vivent difficilement dans une situation économique qui n'est pas facile. Ils subissent la hausse de l'énergie, la hausse des prix alimentaires, subissent plein de choses et vont subir une nouvelle hausse des impôts non négligeable, ce n'est plus possible de continuer ainsi. Il aurait été sage de rester au même taux voire baisser un peu la fiscalité, un résultat de 350 000 à la place de 400 000 ne change pas grand-chose. Un excédent, c'est sûr, nous permet d'investir mais il y a des investissements qui nous coûtent extrêmement cher, nous l'avons exprimé souvent au sujet de la friche commerciale, la négociation d'acquisition a été très mal menée et cela nous coûte très très cher, ce que notre Maire a reconnu. Maintenant il faut le financer, et qui va le financer, les Mélusins en payant encore plus d'impôts.

L'attractivité de la commune, nous en avons parlé plusieurs fois sur l'école au dernier conseil par exemple et bien à Lusignan au regard de Rouillé on paye beaucoup plus d'impôts. Cela a un impact important sur les jeunes couples dans leur choix d'installation. Nous ne sommes pas sur une bonne trajectoire. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas le projet de budget, gestion qui va à l'envers des intérêts de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a bien entendu la remarque de l'opposition, il ajoute bien avoir noté que l'année du COVID, 2020, a donné moins de recettes pour la commune. Il rappelle que lorsqu'il a pris les commandes de la mairie nous avons dû aller chercher un emprunt de 350 000 € pour payer les travaux des douves qui n'étaient pas financés. Depuis, nous avons mis en place une politique différente en désendettant la commune le plus gros emprunt fait par la nouvelle équipe c'est 163 850 € début 2024. Nous avons conçu une trajectoire financière pour redresser les comptes de la municipalité.

Aujourd'hui la commune de Lusignan a besoin pour mener ses projets, de maintenir un résultat de fonctionnement à hauteur de 400 000 €. Comparer les communes entre elles c'est bien mais il faut regarder l'historique.

L'opposition critique la politique d'investissement menée, vous ne voterez pas ce budget, cela fera le 3^{ème} que vous ne votez pas. Pour la majorité, nous continuerons notre route et nous avancerons. Nous verrons dans 10 ans ou dans 15 ans si les projets que nous avons portés seront ou pas un succès pour la commune. L'opposition nous parle d'attractivité de la commune, si nous avons 50 000 € à investir dans un terrain pour créer un nouveau lotissement, jusqu'à aujourd'hui, les 50 000 € nous ne les avons pas et ce n'est pas de ma faute si le résultat du lotissement de la Plaine donne un déficit de 200 000 € pour 69 parcelles. Aujourd'hui nous sommes en train de rembourser ce déficit. Au final les Mélusins jugeront si notre travail a été bien fait ou pas.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 5 voix contre (Braconnier-Gatard, Chaintré, Chapelle, Durand, Vadier-Chauvineau) et 17 voix pour, d'adopter les taux présentés ci-dessus ainsi que les produits qui en découlent.

Examen et vote du budget primitif 2024 Budget principal Commune
--

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE			
<i>Vue d'ensemble du fonctionnement</i>			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	2 777 568.37		2 777 568.37
011 - Charges à caractère général	450 200.00		450 200.00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	168 000.00		168 000.00
61 - SERVICES EXTERIEURS	192 200.00		192.200.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 500.00		74 500.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 500,00		15 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 124 400.00		1 124 400.00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 000.00		74 000.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	27 400,00		27 400,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 023 000.00		1 023 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	760 350.24		760 350.24
66 - Charges financières	36 000.00		36 000.00
68 - Dotations provisions semi-budgétaire	5 000.00		5 000.00
Total dépenses réelles	2 375 950.24		2 375 950.24
Total dépenses d'ordre	401 618.13		401 618.13
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	2 777 568.37		2 777 568.37
70 - Produits des services, domaine et ventes divers	223 200.00		223 200.00
73 - Impôts et taxes	209 413.00		209 413.00
731- Impositions directes	1 688 348.00		1 688 348.00
74 – Dotations et participations	518 101.00		518 101.00
75 - Autres produits de gestion courante	91 000.00		91 000.00
77 – Produits spécifiques	6 000.00		6 000.00
013 - Atténuations de charges	17 000.00		17 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	4 506.37		4 506.37
Total recettes réelles	2 757 568.37		2 757 568.37
Total recettes d'ordre	20 000,00		20 000,00
<i>Vue d'ensemble de l'investissement</i>			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales

Total dépenses d'investissement	1 167 741.13	317 000.00	1 484 741.13
001 – Déficit d'investissement reporté	29 452.74		29 452.74
16 - Emprunts et dettes assimilés	259 000.00		259 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	36 668.39	4 500.00	41 168.39
204 – Subventions d'équipement versées	6 000.00		6 000.00
21 - Immobilisations corporelles	350 000.00	10 000.00	360 000.00
Total dépenses réelles hors opérations	681 121.13	14 500.00	695 621.13
0061 – Restauration de l'église	150 000.00		150 000.00
0063 – Travaux sur bâtiments communaux	66 500.00	20 000.00	86 500.00
0066 – Création d'une médiathèque	10 000.00	21 500.00	31 500.00
0068 – Aménagement du camping municipal	25 000.00		25 000.00
0069 – Aménagement du jardin médiéval		6 000.00	6 000.00
0070 – Résorption d'une friche commerciale	20 000.00	255 000.00	275 000.00
0071 – Installation d'un Skate-Park	68 120.00		68 120.00
0072 – Parcours interactif Légend R	41 000.00		41 000.00
0073 – Travaux Stade Jacques Papineau	86 000.00		86 000.00
Total dépenses opérations d'investissements	466 620.00	302 500.00	769 120.00
Total dépenses d'ordre	20 000.00		20 000.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	1 176 365.13	308 376.00	1 484 741.13
024 – Produits des cessions d'immobilisations	92 000.00		92 000.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	460 000.00		460 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000.00		1 000.00
Total recettes réelles hors opérations	553 000.00		553 000.00
0061 – Restauration de l'église	105 000.00		105 000.00
0063 - Travaux sur bâtiments communaux	44 136.00	20 000.00	64 136.00
0068 – Aménagement du camping municipal			
0069 – Aménagement du jardin médiéval		31 126.00	31 126.00
0070 – Résorption d'une friche commerciale		257 250.00	257 250.00
0071 – Installation d'un Skate-Park	45 413.00		45 413.00
0072 – Parcours Interactif Légend'R	27 198.00		27 198.00
0073 – Travaux Stade Jacques Papineau			
Total recettes opérations d'investissements	221 747.00	308 376.00	530 123.00
Total recettes d'ordre	401 618.13		401 618.13

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024, section de fonctionnement et section d'investissement telles que présentées ci-dessus à 5 abstentions (Braconnier-Gatard, Chaintré, Chapelle, Durand, Vadier-Chauvineau) et 17 voix pour.

Vote du budget primitif 2024 Service lotissement Lusignan.

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

Budget annexe Lotissement			
BP 2024			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses de fonctionnement	216 062.55		216 062.55
002 - Déficit de fonctionnement reporté	112 367.43		112 367.43
Total dépenses réelles	112 367.43		112 367.43
Total dépenses d'ordre	103 695.12		103 695.12
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes de fonctionnement	216 062.55		216 062.55
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	23 017.19		23 017.19
75 – Autres produits de gestion courante	89 350.24		89 350.24
Total recettes réelles	112 367.43		112 367.43
Total recettes d'ordre	103 695.12		103 695.12
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total dépenses d'investissement	103 695.12		103 695.12
Total dépenses réelles hors opérations			
Total dépenses d'ordre	103 695.12		103 695.12
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Total recettes d'investissement	103 695.12		103 695.12
Total recettes réelles hors opérations			
Total recettes d'ordre	103 695.12		103 695.12

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024 « Service Lotissement » Lusignan, section de fonctionnement et section d'investissement telles que présentées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vente de l'immeuble cadastré AK-0220 situé 3, rue Galice.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Diane Petit qui souhaite acquérir l'immeuble propriété communale cadastré AK-0220 sis 3, rue Galice au prix de 12 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire rappelle que cet immeuble a été laissé à l'abandon depuis plus de 15 ans.

Monsieur le préfet a pris un arrêté d'insalubrité remédiable le 24 avril 2012. Cette déclaration a été publiée au service de la publicité foncière le 29 mai 2012, volume 2012P, n° 6122 et a fait l'objet d'un affichage en mairie et sur l'immeuble.

La commune a acquis cet immeuble en janvier 2024 pour un montant de 5 648 € après une longue attente du fait que l'ancienne propriétaire a été placée sous protection des majeurs (tutelle). C'est donc le juge aux affaires familiales sur avis d'experts et le mandataire judiciaire qui ont acté le prix au montant indiqué ci-dessus.

Le service technique de la commune est intervenu à plusieurs reprises en lieu et place de la propriétaire afin de sécuriser l'immeuble suite à des chutes de tuiles de toiture et des chutes de vitres des fenêtres sur la voie publique, ces travaux de sécurisation sont chiffrés à 2 200 €.

La commune a pris en charge la réalisation des diagnostics nécessaires à l'acquisition, incombant normalement au propriétaire vendeur, pour un montant total de 1 326 €.

Enfin la commune a procédé en interne par l'équipe technique au vidage et au tri du mobilier, des déchets (80 M3) de l'immeuble et a assuré le traitement par le biais de la déchetterie intercommunautaire de Lusignan. Service chiffré à 3 500 €.

Compte tenu de l'avis du service des Domaines Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette proposition au prix de 12 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition et autorise le Maire à signer l'acte de vente.

Réparation de la toiture de la buvette du stade Jacques Papineau suite à la tempête du 4 novembre 2023.

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Pelletier Charpente métallique, domiciliée ZA Les Champs Priours 79120 ROM qui propose la prestation de travaux de réparation de la toiture de la buvette du stade Jacques Papineau suite à la tempête du 4 novembre 2023.

Devis référence P230618 pour un montant HT de 7 261.20 € soit 8 713.44 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal valide les travaux et le devis présenté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis et tout document afin de mener à bien ces travaux.

Friche commerciale Place du 11 novembre.

1) Diagnostic amiante avant travaux de la parcelle AI-0286

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire dans le cadre des études de faisabilité du bâti commercial Place du 11 novembre de procéder à un diagnostic avant travaux de recherche d'amiante dans les faux plafonds avant retrait de ceux-ci.

Cette opération permettra d'accéder à la charpente métallique afin de contrôler sa résistance (cf. délibération N° 2023/78 du 11 décembre 2023).

Monsieur le maire propose le devis du cabinet Agenda diagnostics, domicilié à Poitiers pour un montant HT de 374 € soit 448.80 € TTC.

2) Retrait et traitement des faux plafonds du bâti commercial Place du 11 novembre pour analyse technique de la charpente.

Monsieur le Maire présente les devis de la Société Pelletier désamiantage domiciliée ZA Les Champs Prieurs 79120 ROM qui propose la prestation de travaux de désamiantage partiel des faux plafonds sur la friche commerciale de centre-ville afin de pouvoir contrôler la résistance de la charpente métallique.

Devis D240042 pour un montant HT de 29 753.77 € soit 35 704.52 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal valide les travaux et les devis présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis et tout document afin de mener à bien la réalisation de ces travaux.

Remplacement de la porte du commerce multiservices Place Isabelle d'Angoulême, propriété communale, suite au cambriolage qui s'est déroulé dans la nuit du 27 au 28 février 2024, devis de l'entreprise Patrick Pichelin domicilié à Lusignan.

Monsieur Éric Girard, Adjoint au Maire en charge des bâtiments rappelle le cambriolage qui a eu lieu à Lusignan dans la nuit du 27 au 28 février 2024 sur le commerce Place Isabelle d'Angoulême. La porte d'entrée a été fortement endommagée, défoncée à l'aide d'une voiture.

La commune a porté plainte auprès des services de gendarmerie et a déclaré le sinistre auprès de l'assurance

Il a fallu également intervenir immédiatement afin de trouver une solution pour l'accessibilité du commerce, une porte provisoire a été installée.

Afin de remplacer la porte d'entrée du magasin, Monsieur Girard présente le devis de l'entreprise Patrick Pichelin domicilié à Lusignan pour un montant HT de 5 648.95 € soit 6 778.74 € TTC.

Après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce devis et autorise le Maire à le signer.

Mission d'étude de création d'un lieu de convivialité et logements dans les immeubles cadastrés AK-0014 et AK-0015, propriété communale sis au 1 et 3 rue Babinet. Lettre d'engagement entre l'Agence des Territoires de la Vienne et la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'engagement proposée par l'Agence des Territoires de la Vienne concernant la création d'un lieu de convivialité en centre bourg de Lusignan.

La lettre d'engagement, jointe en annexe à la présente délibération, comporte 8 articles :

- Article 1 : L'objet du contrat
- Article 2 : Le contexte de la mission
- Article 3 : La désignation de la mission
- Article 4 : La rémunération qui s'élève au total à 9 106.00 € TTC.
- Article 5 : Les conditions de facturation
- Article 6 : La responsabilité et les assurances
- Article 7 : Les délais de la réalisation de l'étude
- Article 8 : Les modalités de résiliation de la convention.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce projet de mission d'étude et autorise le Maire à signer la lettre d'engagement de l'Agence des territoires de la Vienne et à engager la mission d'étude.

La lettre d'engagement est jointe en annexe à la présente délibération.

Acquisition de jeux d'exposition (déstockage) de l'entreprise KASO.

Monsieur Éric Girard, Adjoint au Maire indique que l'entreprise KASO de Lusignan renouvelle son parc d'exposition de jeux extérieur pour enfants, dans ce cadre, il est proposé d'acquérir plusieurs structures à prix réduits.

Il est à noter que ces jeux répondent entièrement aux normes de sécurité et de garantie. Ils seront installés sur le site de Vauchiron et sur la Promenade de Blossac.

Monsieur Éric Girard présente le devis de la société KASO 2 Maison Roches COPLB domiciliée Rue Taillis de la Georginière – 86600 Lusignan pour un montant total de 9 200.00 € HT soit 11 040.00€ TTC.

L'installation de ces jeux sera réalisée en régie par l'équipe technique municipale sous contrôle du technicien de l'entreprise KASO pour le respect de la réglementation.

Il se décompose ainsi :

- Structure « Le moulin » :	3 000.00 € HT
- Balançoire « Baladine » :	3 100.00 € HT
- Toboggan « Poulain » :	800.00 € HT
- Agrès Fitness « vélo elliptique » :	1 300.00 € HT
- Agrès Fitness « Runner » :	1 000.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés le devis présenté ci-dessus et autorise le Maire à le signer et à engager les travaux.

Recalibrage de 60 kilomètres de chemins ruraux

Monsieur Christophe Sinault, Conseiller Délégué à la gestion et au suivi des chemins ruraux présente ce dossier :

Il indique que depuis de nombreuses années, il n'y a pas eu d'entretien dans les chemins communaux, ceci conduit à constater que certains chemins sont bouchés par la végétation et d'autres ne permettent plus le passage d'engins agricoles seul moyen d'accéder aux parcelles à cultiver.

Un gros travail de recalibrage des chemins est donc nécessaire.

Il présente le devis de l'entreprise Jonathan Thebault domiciliée 1, Route de l'Aviateur – La Chauvetière – 86370 Marçay pour un montant HT de 12 100 € soit un montant TTC de 14 520 €.

Cette mission sera réglée en section d'investissement s'agissant d'une mise en valeur des chemins communaux.

Monsieur Christian Chaintré demande pourquoi il n'y a pas eu de réunion de commission sur ce sujet, d'ailleurs, depuis très longtemps nous n'avons pas eu de réunion de commission au sujet des chemins. Il n'y a de souci sur le fond du projet, c'est très bien d'entretenir les chemins communaux, c'est juste l'absence de réunion de commission.

Monsieur Éric Girard indique qu'il n'a pu faire de réunion de commission compte tenu du suivi du dossier du PLUI de Grand Poitiers. Il rappelle la date butoir du 31 mars après laquelle nous ne pouvons plus procéder à l'élagage des haies jusqu'au 31 juillet.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le Maire à le signer et à engager les travaux.

Installation de 3 nouveaux poteaux incendie, et remplacement d'un poteau incendie, devis de Eaux de Vienne SIVEER.

Monsieur Éric Girard, Adjoint au maire en charge de la voirie présente ce dossier :

Il indique qu'il est nécessaire de procéder à l'installation de 3 nouveaux poteaux d'incendie et au remplacement d'un poteau d'incendie dans plusieurs endroits de la commune, définis dans le tableau suivant :

Adresse	Montant HT	Montant TTC
Rue de la Gare, Rue Carnot	2 382.10 €	2 858.52 €
Route de Vivonne	2 382.10 €	2 858.52 €
Le Murault	2 382.10 €	2 858.52 €
Rue Raymondin	1 905.70 €	2 286.84 €
TOTAL	9 052.00 €	10 862.40 €

Il propose aux membres du Conseil Municipal de valider cette proposition.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal valide le remplacement et les nouvelles installations des poteaux d'incendie tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à engager les travaux.

Monsieur le Maire indique qu'en matière de défense incendie sur la commune un gros retard a été pris puisque rien n'a été fait sur le mandat précédent hormis une bâche à incendie au lieu-dit la Touraine. Remettre la commune à niveau en matière de défense incendie représente une dépense estimée aujourd'hui à 150 000 €.

Nous reparlerons de ce sujet prochainement car un projet de bâche au Negret permettra de protéger ce lieu-dit.

Question diverses

Monsieur Didier Morel, Adjoint au Maire en charge de l'attractivité touristique indique qu'une convention a été signée entre la commune et l'Office de Tourisme de Grand Poitiers pour la mise à disposition des locaux du Bureau d'Information Touristique, Place du Bail. Ce local est d'une surface de 80 M2. Cette convention est à titre gratuit. Il a été convenu que l'occupant verse à la commune un forfait de charges pour un montant de 1 500 € par an.

Monsieur Didier Morel ajoute que le vendredi 22 mars, la médiathèque municipale a accueilli l'autrice Gaëlle Josse dans le cadre des animations prévues à la médiathèque. Cette manifestation a rassemblé une soixantaine de personnes en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne et la librairie Gibert Joseph de Poitiers.

Madame Claudine Vaillant, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, indique qu'il y aura des portes ouvertes à la Résidence Autonomie du Val de Vonne les 4, 5 et 6 avril 2024.

Madame Claudine Vaillant fait ensuite un bilan du repas du CCAS qui a eu lieu le dimanche 10 mars 2024 en indiquant que 259 personnes étaient présentes à cette manifestation qui avait pour thème « Le Printemps », cette journée a été animée par l'orchestre Pascal Loubersac.

La date du prochain repas du CCAS a été fixée au dimanche 16 février 2025 ; enfin Madame Vaillant indique que la réunion de vote du budget du CCAS est le jeudi 4 avril 2024.

Madame Karine Vadier-Chauvineau demande s'il y a des projets d'échanges dans le cadre du comité de jumelage.

Monsieur Didier Morel, Président du Comité de Jumelage indique que l'assemblée générale du comité de jumelage a eu lieu il y a une dizaine de jours.

Concernant nos villes jumelles :

Il est prévu un déplacement à Altusried en 2025, l'engagement est pris.

Plusieurs communications ont été faites afin de rechercher des familles qui seraient intéressées pour des échanges linguistiques à destination des jeunes, pour l'instant aucune réponse, la démarche au collège n'a rien donné, la prochaine étape est un article dans le prochain magazine municipal. Ceci fait suite à une demande de Sandra Unglert, Présidente du comité de jumelage d'Altusried.

Au niveau de Lefkara, des échanges de courriers sont en cours avec le Maire, dossier à suivre mais le contact est repris.

Enfin pour l'Hôpital, aucun contact n'a été possible pour l'instant.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance de Conseil Municipal est levée à 22h27.